

DECLARATION INTERSYNDICALE AU CNAS DU 22 SEPTEMBRE 2009

Lors de la commission d'attribution des logements du mois de juillet, les organisations syndicales: CGT Culture, FSU, SUD Culture et UNSA ont fait la déclaration suivante:

CGT-Culture FSU SUD-Culture UNSA

Déclaration préalable à la Commission d'Attribution des Logements Sociaux (CALs)

Les représentants syndicaux siégeant à la CALs du jeudi 2 juillet 2009 s'interrogent sur les transmissions tardives des dossiers à examiner (24h avant, voire même avec complément de dossier remis sur table!).

Nous n'incriminons nullement les personnels en charge de ce secteur, mais nous nous interrogeons sur la réelle volonté politique d'inscrire les organisations syndicales dans un travail commun pour l'attribution des logements sociaux,

Mais peut-on encore parler de commission d'attribution des logements sociaux, instituée par l'arrêté du 4 mars 1991 alors que le chef du bureau des affaires sociales a proposé à la Commission du 27 mars 2009 une nouvelle dénomination de CALs en Commission d'Attribution des Logements, en retirant le terme sociaux. Comment les organisations syndicales peuvent-elles donner un avis sur les demandes de logements formulées à titre social par les agents au vu des données plus que succinctes contenues dans les dossiers?

Nous sommes indignés de constater que dans la situation générale de crise, le ministère choisisse de privilégier aux logements sociaux, des logements de type PLI (prêt locatif intermédiaire), réservé à des catégories qui ne relèvent pas de situation financière les plus délicates et qui de toute façon auraient les capacités de se loger sur le parc privé.

Nous aurions aimé qu'une d'information sur les préconisations de France Domaine et les réponses apportées par le ministère de la Culture aient fait l'objet d'une réunion spécifique car lourdes de conséquences sur la politique de logement du ministère.

Paris le 2 juillet 2009

Cette déclaration n'a pu obtenir de réaction de la part de l'administration du ministère, puisqu'aucun représentant politique n'était présent à cette commission.

Le personnel du bureau des affaires sociales nous a exposé les raisons pour lesquelles les prix des loyers proposés pour les logements du parc domanial sont en forte augmentation en comparaison des tarifs que nous avons l'habitude de voir lors des commissions précédentes.

Cette hausse est liée à la réforme de France Domaine, qui s'est vu confier par le gouvernement la mission de rentabiliser l'immobilier de l'Etat.

Dans la mesure où dans le code général des propriétés de l'Etat il n'existe aucune référence au logement social des agents, France Domaine au nom du désendettement

de l'Etat, impose l'alignement sur le prix du marché.

Cette réforme et l'annonce du ministre E. Woerth sur les logements de fonction, marquent la dérive commerciale de la gestion du patrimoine de l'Etat au détriment de l'action sociale.

Le bureau des affaires sociales semble conscient de la gravité de la situation et par souci de transparence a souhaité maintenir une commission d'attribution des logements du ministère. Les logements du parc domanial du ministère permettaient de loger des agents en grande difficulté, qui ne peuvent pas prétendre à un logement du parc préfectoral en raison de leurs faibles revenus, ou de leur situation sociale liée à un surendettement, à des dettes locatives, ou confrontés à une situation d'urgence (expulsion, séparation, violences conjugales). Cette possibilité d'avoir recours à ces logements constituait une mesure d'action sociale en faveur des agents du ministère. Elle permettait également d'établir un suivi social pour les aider à s'en sortir.

Nous déplorons le fait que les personnalités politiques du ministère n'aient pas été à même de réunir les représentants du personnel pour leur faire état de la situation, et proposer des solutions alternatives pour répondre au problème du logement.

Les organisations syndicales signataires revendiquent la mise en œuvre d'une aide spécifique au ministère pour maintenir la possibilité d'intervenir en faveur de ses agents.

Par ailleurs, la diminution et la dégradation des logements du parc préfectoral, le développement de l'exclusion, le fait que certains agents du MCC vivent en foyers et pour certains même dans la rue, et la stagnation des rémunérations des agents de l'Etat, engendrent une situation critique pour beaucoup d'entre eux. Le rapport d'activité (2006) de la préfecture de Paris sur le logement des agents de l'Etat met en exergue la modicité des ressources des ménages proposés, 93 % d'entre eux sont éligibles à l'attribution d'un logement social, voire très social, 54 % disposent de ressources inférieures au plafond de ressources très sociaux.

Au ministère le nombre des demandes dépasse largement le nombre de logements disponibles. Il est dans ce sens inacceptable de constater que près de 250 000 euros n'ont pu être utilisés en 2008. S'il est confirmé, l'abondement exceptionnel de 300 000€ pour 2009 comblerait la perte de ce qui n'a pu être utilisé en 2008. Il est donc faux de dire que « l'effort est maintenu », il n'y a pas d'évolution depuis 2007. Il est également faux de dire que le ministère a compensé la diminution de l'offre de logements préfectoraux puisque en 2006 131 agents avaient pu être logés contre 86 seulement en 2008, soit 45 logements attribués en moins.

Les organisations syndicales signataires exigent une augmentation conséquente du budget consacré au logement social, ainsi que la mise en œuvre de mesures spécifiques pour les agents les plus en difficulté. Elles réaffirment leur volonté de voir le ministère maintenir et développer sa politique de logements sociaux pour ses agents.

Le 22 septembre 2009